AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0451
FR0000054694-FS0226

15 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NATUREX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 avril 2015, la société Allianz Iard[1] (87 rue de Richelieu, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 7 avril 2015, le seuil de 5% du capital de la société NATUREX et détenir 514 077 actions NATUREX représentant autant de droits de vote, soit 5,59% du capital et 4,57% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la reprise par Allianz Iard de l'exercice des droits de vote attachés à des actions NATUREX, précédemment exercé par la société Allianz Global Investors GmbH.

À cette occasion, la société Allianz, par l'intermédiaire des sociétés Allianz Iard, MMVie, Génération Vie, AVIP et Arcalis qu'elle contrôle, a franchi en hausse le même seuil et détient, au 7 avril 2015, 521 783 actions NATUREX représentant autant de droits de vote, soit 5,59% du capital et 4,64% des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Allianz Iard	514 077	5,59	514 077	4,57
MMVie	2 943	ns	2 943	ns
Génération Vie	2 721	ns	2 721	ns
Arcalis	1 542	ns	1 542	ns
AVIP	500	ns	500	ns
Total groupe Allianz	**521 783**	**5,59**	**521 783**	**4,64**

[1] Contrôlée par la société Allianz SE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 201 199 actions représentant 11 245 628 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.